

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur le contrôle interne

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Composition du Conseil au 31 décembre 2012

Les Membres du Conseil

Le Conseil d'administration compte aujourd'hui 17 membres élus par l'Assemblée générale. Sa composition est reproduite en annexe.

La composition du Conseil d'administration s'analyse de la façon suivante :

- 13 Administrateurs nommés sur proposition du Groupe BPCE ;
- 4 Administrateurs indépendants.

Personnes assistant régulièrement aux réunions du Conseil

Le Crédit Foncier de France, au titre des missions d'intérêt public qu'il assume (art. L.511-32 du Code monétaire et financier) est doté d'un Commissaire du gouvernement, désigné par le ministre chargé de l'Économie. M. Antoine MÉRIEUX, Commissaire du gouvernement, assiste aux réunions du Conseil d'administration ainsi qu'aux séances du Comité d'audit.

Assistent également aux réunions du Conseil d'administration les représentants du Comité central d'entreprise (cf. tableau en annexe) et les Commissaires aux comptes.

Toute autre personne dont la contribution est utile aux débats du Conseil peut être présente.

Les mandats

Fonctions et mandats exercés dans la Société

Les Membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier de France n'exercent pas de fonctions dans la Société.

Date d'expiration de mandat

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier de France a été renouvelé dans son intégralité lors de l'Assemblée générale du 10 mai 2012. À cette occasion, il a été décidé de porter la durée des mandats des Administrateurs de 5 à 6 ans, avec un renouvellement par roulement, de telle sorte qu'un renouvellement régulier des Membres du Conseil se fasse par fractions aussi égales que possible. En conséquence, les renouvellements interviendront lors des assemblées générales statuant sur les comptes des exercices 2013, 2015 et 2017.

Principale activité exercée en dehors de la Société

Cette information figure dans la liste des Membres du Conseil d'administration en annexe.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute autre société

La liste des mandats et fonctions figure, conformément à la loi, au rapport de gestion du Conseil pour l'exercice 2012.

Mouvements au sein du Conseil

Au cours de l'exercice 2012, les changements suivants sont intervenus dans la composition du Conseil d'administration :

L'Assemblée générale mixte, réunie le 10 mai 2012, a nommé, en qualité qu'Administrateurs :

- pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013 :
 - Mme Meka BRUNEL en remplacement de M. Pierre QUERCY,
 - Mme Catherine HALBERSTADT en remplacement de M. Jean-Marc CARCELÈS.
- pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015 :
 - Mme Nathalie CHARLES en remplacement de M. Alain DININ.

Cette même Assemblée générale a nommé en qualité de Censeur :

- M. Jean-Marc CARCELÈS pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Le Conseil d'administration, réuni consécutivement à l'Assemblée générale, a désigné M. François PÉROL en qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 31 juillet 2012, a coopté en qualité d'Administrateur Mme Anne MERCIER-GALLAY, en remplacement de M. François RIAHI, démissionnaire.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 13 novembre 2012, a pris acte de la démission de M. Olivier KLEIN et de M. Jean-Michel LATY, Administrateurs.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 11 décembre 2012 :

- a coopté en qualité d'Administrateur M. Jean-Yves FOREL, en remplacement de M. Olivier KLEIN,
- a décidé de procéder ultérieurement au remplacement de M. Jean-Michel LATY,
- a pris acte de la désignation de M. Daniel KARYOTIS le 10 décembre 2012, représentant permanent de BPCE (en remplacement de M. Nicolas DUHAMEL).

Autres informations

Actions de fonction

En application de l'article 14 des statuts du Crédit Foncier, chaque Membre du Conseil doit être titulaire de 10 actions. Cette obligation est respectée par chacun.

Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur la composition du Conseil

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire ayant une incidence sur la composition ou le fonctionnement du Conseil.

Rôle et fonctionnement du conseil

Missions et pouvoirs du Conseil

Conformément à la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. À ce titre, les statuts précisent qu'il se prononce notamment sur la définition des orientations stratégiques, le plan d'entreprise à cinq ans et le budget annuel, qui lui sont proposés par le Président.

Les réunions du Conseil

Généralités

Le Conseil d'administration se réunit à l'initiative du Président, sur convocation écrite à laquelle sont joints l'ordre du jour et un dossier.

Nombre des réunions - Thèmes principaux

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2012.

Suivi trimestriel de l'activité de la Société

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Au cours de chaque réunion, il prend connaissance de l'activité de la Société et du Groupe, qui lui est présentée.

Le Conseil d'administration a notamment :

- arrêté les comptes de l'exercice 2011 (réunion du 22 février 2012) ;
- arrêté les comptes du 1^{er} trimestre 2012 (réunion du 10 mai 2012) ;
- arrêté les comptes du 1^{er} semestre 2012 (réunion du 31 juillet 2012) ;

- arrêté les comptes du 3^e trimestre 2012 (réunion du 13 novembre 2012) ;
- arrêté le budget 2013 du Crédit Foncier (réunion du 11 décembre 2012).

Projets stratégiques

Le Conseil examine également tout projet dont l'importance stratégique ou financière le justifie. Il a ainsi notamment été appelé à statuer, sur :

- le renouvellement du Directeur général délégué (Conseil du 31 juillet 2012) ;
- le projet de fusion par voie d'absorption par le Crédit Foncier de la Société Cinergie (Conseil du 13 novembre 2012).

Autorisation de conventions réglementées

Le Conseil a par ailleurs été appelé à autoriser diverses conventions relevant du régime des conventions réglementées ; il s'agit pour l'essentiel de conventions conclues avec BPCE ou des filiales du Crédit Foncier de France, dont l'objet est rappelé dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Taux de présence des Administrateurs

Le taux de participation global au Conseil, c'est-à-dire le nombre total des membres présents rapporté au total des membres en exercice, s'établit à 80,26 %. Le taux de présence s'est établi à 64,7 % pour le Conseil examinant les comptes annuels.

Évaluation des performances du Conseil

Il n'a pas été procédé à une évaluation des performances du Conseil.

Règles concernant les Membres du Conseil

Dispositions particulières concernant les Membres du Conseil

Le Conseil a adopté, dans sa séance du 27 février 2008, un règlement intérieur.

Règles de restriction ou d'interdiction d'interventions sur les titres de sociétés sur lesquelles les Membres du Conseil disposeraient d'informations privilégiées

Lorsque la nature des informations communiquées au Conseil le justifie, les obligations liées à la détention d'informations privilégiées sont rappelées par le Président, qui attire l'attention sur la réglementation applicable et les sanctions éventuelles.

Mode de fonctionnement des comités institués par le Conseil*Comités*

La Société est dotée d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations et de sélection qui fonctionnent selon les termes de règlements intérieurs approuvés par le Conseil d'administration du 12 décembre 2007.

Composition des comités à la fin de l'exercice 2012

COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS
M. Daniel KARYOTIS, Président Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY M. Dominique GARNIER M. Jean-Hervé LORENZI	M. Gérard BARBOT, Président Mme Meka BRUNEL Mme Nathalie CHARLES M. Jean CLOCHET M. Francis HENRY

Principales missions et pouvoirs

> Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'Entreprise, et de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il prépare les travaux du Conseil d'administration.

> Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations et de sélection a pour mission de proposer au Conseil la rémunération fixe des Membres de la Direction générale. Il détermine les critères de la rémunération variable et évalue leur atteinte.

Il formule des propositions et des recommandations au Conseil d'administration sur la nomination, la révocation et le remplacement du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués du Crédit Foncier.

Le Comité doit également être consulté pour la nomination des administrateurs indépendants.

Nombre de séances des comités et taux de présence

Cf. annexe.

Règles précisant les attributions et modalités de fonctionnement des comités, règlements intérieurs des comités

> Comité d'audit

Sur l'initiative de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an : les questions comptables et financières sont traitées trimestriellement ; les questions relevant du contrôle interne le sont semestriellement. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues, en tant que de besoin. Les Commissaires aux comptes sont conviés aux réunions du Comité d'audit au cours desquelles sont examinés les comptes (trimestriels, semestriels et annuels) et, le cas échéant, aux autres réunions du Comité, sur invitation du Président du Comité.

> Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an.

Exposé de l'activité au cours de l'exercice écoulé

> Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2012, le Comité d'audit :

- a examiné les comptes aux 31/12/2011, 31/03/2012, 30/06/2012 et au 30/09/2012,
- a été tenu informé de la situation des risques de crédit et des risques financiers du Crédit Foncier,
- a pris connaissance des travaux d'audit interne réalisés en 2012 (missions et suivi des recommandations) et a validé le budget de l'Inspection générale et le plan d'audit 2013,
- a été tenu informé de la situation des États périphériques de la zone euro,
- a examiné le projet de budget 2013,
- a reçu le compte-rendu des travaux menés par le Responsable de la conformité.

> Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été amené à proposer au Conseil d'administration :

- la fixation du niveau de la part variable de la rémunération de la Direction générale au titre de l'exercice 2011 ainsi que la fixation des critères de part variable 2012 (Conseil du 21 février 2012),
- le réexamen de la rémunération 2012 de M. Thierry DUFOUR et la fixation du fixe pour 2012 (Conseil du 10 mai 2012),
- la fixation de la rémunération de M. Thierry DUFOUR et le dispositif d'indemnisation en cas de non renouvellement de son mandat (Conseil du 31 juillet),
- la situation des mandataires sociaux (Conseil du 31 juillet 2012).

Jetons de présence et rémunérations

Le montant des jetons de présence attribué à chaque Membre du Conseil est déterminé à partir d'un montant prédéterminé par séance, pondéré pour chacun en fonction de ses présences effectives par rapport au nombre de réunions dans l'année, avec un plafonnement annuel.

Au regard d'une instruction BPCE en date du 17 décembre 2010, les jetons de présence dus aux Administrateurs issus de l'organe central BPCE sont versés à BPCE et non à la personne physique.

Le montant des jetons de présence alloués au Président est majoré d'une indemnité forfaitaire.

Les règles d'attribution de jetons de présence pour la participation aux comités d'audit et des rémunérations sont identiques.

La fraction de l'enveloppe non consommée en raison des absences ne fait l'objet d'aucune répartition.

Les jetons de présence distribués au titre de l'exercice 2012 sont mentionnés dans le tableau joint en annexe.

Procédures de contrôle interne

Contexte et principes du contrôle du Groupe BPCE

En tant qu'établissement de crédit, le Crédit Foncier de France est soumis à un cadre législatif et réglementaire très complet qui régit l'exercice et le contrôle de ses activités. Ce cadre est principalement constitué par le Code monétaire et financier et les règlements édictés par le Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) et notamment, s'agissant du contrôle interne, par le règlement n°97-02 du CRBF modifié. Le groupe Crédit Foncier est soumis à la tutelle de l'Autorité de contrôle prudentiel.

En conformité avec les dispositions réglementaires, la Direction générale du Crédit Foncier est responsable de la définition et de la mise œuvre du contrôle interne. Celui-ci regroupe l'ensemble des procédures, des systèmes et des vérifications nécessaires à la réalisation des finalités suivantes :

- garantir l'atteinte des objectifs de l'établissement et le respect des lois et règlements ainsi que des règles de place ou du groupe ;
- assurer la maîtrise des risques de toutes natures auxquels l'établissement est exposé.

L'architecture de ces dispositifs de contrôle repose, d'une part, sur des contrôles permanents comprenant deux niveaux et qui sont réalisés par des unités opérationnelles (CP1) ou par des entités indépendantes de ces dernières (CP2) et, d'autre

part, sur des contrôles périodiques assurés par l'Inspection.

- Plus précisément, le dispositif de contrôle permanent reprend les normes édictées par BPCE en application de la réglementation générale. En effet, en tant qu'organe central du groupe, BPCE a notamment pour vocation de prendre toute disposition administrative, financière et technique sur l'organisation et la gestion des Banques Populaires et Caisses d'Épargne, de leurs filiales et organismes communs. Applicables à l'ensemble des établissements affiliés, les règles d'organisation ou de contrôle émises par BPCE portent tant sur les activités commerciales et financières que sur la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit, de marchés, comptables, informatiques ou opérationnels. Dans ce cadre, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme font l'objet d'une vigilance particulière avec des normes et contrôles spécifiques.
- Parallèlement, l'évaluation de la qualité et du fonctionnement du dispositif de contrôle permanent est réalisée par l'Inspection, qui est soumise à des exigences propres. Cette fonction de contrôle périodique est régie par la charte d'audit du Groupe BPCE et organisée dans le cadre d'une filière animée par l'Inspection générale de BPCE. Cette organisation a pour objectifs de favoriser la coopération entre les directions de l'Inspection et d'assurer la couverture du périmètre du groupe dans les meilleures conditions d'efficacité.

Organisation générale du dispositif de contrôle du Crédit Foncier

Gouvernance d'entreprise

La Direction générale assume les responsabilités de la gestion du groupe Crédit Foncier. Elle est responsable de la maîtrise des risques et du contrôle interne et, à ce titre, du dispositif de contrôle permanent. Le Conseil d'administration exerce le contrôle de la gestion de la Société et oriente sa stratégie. Il est impliqué dans les décisions les plus importantes et informé régulièrement de l'évolution des indicateurs. Ses travaux sont préparés par le Comité d'audit, lequel a pour missions essentielles de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'Entreprise, de superviser le contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

Contrôle interne

Articulé autour de deux niveaux de contrôle permanent et d'une structure de contrôle périodique, le contrôle interne se décline dans diverses mesures d'organisation (implication de la hiérarchie, système délégué, lignes de *reporting*, séparation des fonctions) développées *infra*.

Les différents niveaux de contrôle permanent

Les unités de contrôle indépendant contribuant au contrôle permanent au sein des métiers ont été renforcées et, pour la plupart d'entre elles positionnées au niveau des métiers.

La Direction des risques et celle de la conformité sont réunies au sein d'un même Pôle sous l'autorité d'un Directeur général adjoint. Au sein de ce Pôle, une Direction de la coordination des contrôles permanents veille à la cohérence du dispositif général des contrôles permanents.

> Les contrôles permanents opérationnels

Les contrôles permanents opérationnels dits de « Premier niveau » (CP1) sont assurés au sein des unités opérationnelles par les collaborateurs et leur hiérarchie. Leurs modalités sont intégrées dans des manuels de procédures ou d'opérations, dont la constitution et la mise à jour sont de la responsabilité des unités.

On notera, à cet égard, que l'évolution rapide des structures et de l'environnement réglementaire, ainsi que les mutations informatiques lourdes modifient en continu les modalités de traitement des opérations et conduisent à une actualisation fréquente d'une large proportion de directives et modes opératoires.

> Le contrôle permanent réalisé par des unités distinctes des structures opérationnelles

Ces unités, qui interviennent en second niveau (CP2), s'assurent de la bonne exécution des procédures et de la bonne maîtrise des risques.

Elles peuvent dépendre en direct des Directeurs du Comité exécutif :

- le Responsable du contrôle permanent des activités commerciales de vente des prêts aux Particuliers est rattaché hiérarchiquement au Directeur général délégué en charge des directions gérant cette activité. Il dépend également fonctionnellement du Directeur général adjoint en charge du Pôle risques et conformité ;
- la Direction « Suivi et contrôle de la SCF et de VMG », chargée de la supervision du contrôle permanent de l'ensemble des processus impactant la Compagnie de Financement Foncier (notamment le contrôle de la qualité des procédures) est rattachée au Directeur général adjoint de la Direction des opérations financières ;
- le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) du groupe Crédit Foncier est rattaché au Directeur général adjoint en charge du Pôle risques et conformité. Ses missions sont de trois ordres : définition de la politique de sécurité des systèmes d'information, animation d'un réseau

de correspondants au sein des entités de l'Entreprise, assistance et conseil auprès de la Direction informatique en matière de sécurité ;

- le Responsable du plan de continuité d'activité (RPCA) du groupe Crédit Foncier est également rattaché au Directeur général adjoint en charge du Pôle risques et conformité. Il a pour mission de veiller à la mise à jour et au maintien en conditions opérationnelles du plan élaboré pour permettre la poursuite de l'activité du Crédit Foncier après survenance d'un risque majeur.

Les unités de contrôle permanent peuvent encore constituer des structures centrales dédiées :

- la Direction des risques : cette entité assure la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit et de contrepartie, ainsi que des risques financiers et opérationnels ;
- la Direction de la conformité : celle-ci a notamment en charge le contrôle des risques de non-conformité et celui des services d'investissement ; elle couvre également les activités de déontologie et lutte contre le blanchiment et la fraude ;
- la Direction de la coordination du contrôle permanent : elle est responsable de la transversalité des fonctions de contrôle au sein du groupe Crédit Foncier. Garante de l'existence et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent, cette Direction entretient un lien fonctionnel fort vis-à-vis des équipes de contrôleurs permanents.

Ces trois directions sont rattachées au Directeur général adjoint en charge du Pôle risques et conformité.

- Le Service « Révision comptable » : rattaché à la Direction de la comptabilité, mais dépourvu de toute activité opérationnelle, il exerce un contrôle sur les données comptables et réglementaires produites par le Crédit Foncier et ses filiales.

Le système de contrôle permanent du groupe Crédit Foncier est structuré au travers de dispositifs formalisés de maîtrise des risques dans les différentes unités, lesquels sont périodiquement mis à jour.

Pour sa part, le Comité de contrôle interne a pour missions principales :

- de s'assurer de la bonne organisation et de la couverture des contrôles permanents des activités, de l'efficacité des dispositifs de surveillance et de contrôle des risques (incluant le pilotage du dispositif de maîtrise des risques) ;
- de superviser les actions en vue d'assurer la maîtrise des risques, la conformité des opérations et des procédures internes, la qualité, disponibilité des informations traitées par le Système d'Information et la sécurité de ces systèmes ;
- de veiller à la résolution des dysfonctionnements identifiés par l'Inspection générale ;
- de réunir au moins quatre fois par an les représentants des fonctions de contrôle.

Les conclusions de ses travaux sont périodiquement portées à la connaissance du Comité d'audit.

Le contrôle périodique

Il relève de l'Inspection générale du groupe Crédit Foncier.

Le corps de contrôle de l'actionnaire peut contribuer à ce contrôle périodique en réalisant des audits sur le périmètre du groupe Crédit Foncier, audits dont les recommandations sont transmises à l'Inspection du Crédit Foncier qui suit leur mise en œuvre.

Rôle de la hiérarchie dans le contrôle de l'activité des collaborateurs

Élément majeur du contrôle permanent opérationnel, le contrôle hiérarchique s'exerce habituellement :

- à travers l'exploitation d'états d'anomalies, de surveillance ou de *reportings* permettant le pilotage de l'activité de leur unité par les responsables ;
- à travers la chaîne des délégations, largement intégrée dans les procédures informatiques (habilitations par nature d'opération ou par seuil, opérations soumises au visa) ou concrétisée par des visas manuels.

Système de délégation

Le système de délégation en place au Crédit Foncier repose sur deux séries de mesures :

- d'une part, un dispositif interne assurant que les décisions, en fonction de l'importance des risques qu'elles présentent, sont prises à un échelon approprié (intervention de comités décisionnels compétents ou systèmes de délégations internes) ;
- d'autre part, un dispositif de mandats permettant aux représentants du Crédit Foncier de justifier, à l'égard des tiers, des pouvoirs nécessaires pour engager la Société.

En outre, chaque Membre du Comité exécutif est détenteur, pour ce qui relève de son domaine d'activité, d'une compétence d'attribution pleine et entière pour exercer ses responsabilités.

Les décisions ne relevant pas directement de la Direction générale et dépassant les délégations consenties aux responsables opérationnels sont du ressort de Comités spécialisés. On citera, pour les plus importants d'entre eux :

- le Comité national des engagements : autorisation des engagements excédant les pouvoirs délégués aux unités opérationnelles ;
- le Comité de pilotage de la gestion extinctive du portefeuille international : orientations de gestion et décisions concernant les cessions de titres et de créances du portefeuille international d'un montant significatif ;
- le Comité des risques : suivi de l'évolution globale des risques de contrepartie, financiers et opérationnels et décisions consécutives (règles de *scoring*, délégations, limites) ;

- le Comité *watch list* et affaires sensibles et le Comité national des affaires sensibles des Particuliers : orientations de gestion et décisions concernant les créances d'un montant significatif en difficulté ou porteuses de risque ;
- le Comité des nouveaux produits et services : autorisation de mise sur le marché de nouveaux types de crédits, autres produits destinés à être commercialisés et prestations de services ;
- le Comité de gestion de bilan : analyse des indicateurs *Asset Liability Management* (ALM), prise des décisions et orientations consécutives ; un comité dédié met en œuvre les orientations prises en Comité de gestion de bilan ;
- le Comité tarifaire : fixation des conditions financières des crédits ;
- le Comité des provisions : valide les méthodes et niveaux de provisionnement du Crédit Foncier.

Surveillance et mesure des risques

Le Crédit Foncier met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (principalement les risques de contrepartie, de taux et de change, de liquidité, et les risques opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé le Crédit Foncier font l'objet d'un suivi particulier. L'Entreprise a défini précisément les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner, de mesurer, de surveiller et de maîtriser ses risques. Ces limites font l'objet d'une actualisation régulière.

La Direction des risques mesure les risques du Crédit Foncier de manière exhaustive en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La surveillance des risques engagés passe par un suivi permanent des éventuels dépassements de limites et de leur régularisation, et par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen périodique au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est vérifiée à intervalles réguliers.

Les informations sur les risques, transmises à la Direction générale à l'occasion des comités, ou via des tableaux de bord périodiques, sont communiquées régulièrement au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Lignes de reporting

L'information de la Direction générale nécessaire au pilotage de l'activité est assurée à travers les tableaux de bord élaborés mensuellement par la Direction finances et planification ; les directions métiers établissent pour leur compte des états de *reporting* propres à leur activité.

Principe de séparation des fonctions

- > L'indépendance est globalement assurée entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation comptable, leur règlement ainsi que la surveillance et le contrôle des risques qui y sont rattachés.
- > L'indépendance des filières de contrôle par rapport aux unités opérationnelles est assurée au travers des missions suivantes :
 - surveillance des risques de contrepartie, financiers et opérationnels par la Direction des risques ;
 - contrôle comptable par la Direction comptable et son unité dédiée ;
 - conformité et déontologie par la Direction de la conformité ;
 - contrôle permanent par des entités de contrôle indépendantes des unités opérationnelles ;
 - contrôle périodique par l'Inspection générale.

Système et procédures comptables

Le système comptable du Crédit Foncier repose largement sur l'alimentation de la comptabilité par les chaînes de gestion.

Les modalités du contrôle interne comptable sont décrites dans la partie relative aux procédures de contrôle de l'information comptable et financière.

Les travaux de l'Inspection générale

L'organisation et les moyens de l'Inspection générale

L'évaluation des risques et des dispositifs de contrôle permanent est de la responsabilité de l'Inspection générale. Celle-ci rend compte de ses missions au Directeur général et au Comité d'audit.

Fin 2012, la Direction comptait un effectif de 24 collaborateurs, ayant tous une formation supérieure et conjuguant des compétences variées (comptables, financières, juridiques, commerciales).

Un plan annuel d'audit est élaboré par l'Inspection du Crédit Foncier, en liaison avec la Direction générale et en concertation avec l'Inspection générale de BPCE ; il est approuvé par la Direction générale du Crédit Foncier et soumis au Comité d'audit. Il couvre le périmètre d'intervention de l'Inspection générale, selon un plan pluriannuel tenant compte d'un cycle d'audit de trois ans maximum ; les activités intrinsèquement risquées font l'objet d'une surveillance plus rapprochée.

En cours d'année, des enquêtes ou missions spécifiques peuvent être réalisées sur demande du Directeur général ou du Comité d'audit.

Les missions réalisées donnent lieu à un *reporting* à la Direction générale du Crédit Foncier, au Comité d'audit et, en tant que de besoin, à l'organe exécutif des filiales concernées. La synthèse du suivi des recommandations est communiquée aux précédentes instances, ainsi qu'au Comité exécutif où sont d'ailleurs passées en revue les recommandations qui posent des difficultés particulières de mise en œuvre.

Missions d'inspection réalisées en 2012

Au total, l'Inspection générale du Crédit Foncier a réalisé son plan d'intervention sur 2012 en opérant marginalement quelques permutations en raison d'audits externes sur des sujets proches.

Les missions conduites figuraient au plan annuel d'audit validé par le Comité d'audit du 9 décembre 2011 et portant sur les différents secteurs du groupe Crédit Foncier : crédits aux Particuliers, *Corporates*, activités supports, filiales et prestations externalisées.

Par ailleurs, l'Inspection générale de l'organe central a terminé en 2012 un audit complet de la filiale portugaise Banco Primus, commencé en 2011.

Suivi des recommandations

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations est effectué à partir des déclarations du management de l'unité auditée, portant sur le pourcentage de réalisation et le cas échéant, un plan d'actions assorti d'un nouveau délai. Les réponses sont saisies par les unités auditées sur une base informatique Intranet mise à leur disposition. Ces réponses doivent par ailleurs s'appuyer sur une justification documentée assurée par l'unité auditée et regroupant les éléments probants. Un contrôle systématique de la mise en œuvre effective des recommandations est réalisé par l'Inspection à travers des vérifications sur pièces et sur place, lors du passage à 100 % du taux de mise en œuvre des recommandations.

Un dispositif statistique détaillé est élaboré chaque trimestre afin d'assurer une information lisible et synthétique à la Direction générale, au Comité exécutif et au Comité d'audit : les recommandations non mises en œuvre dans les délais initiaux font alors l'objet d'un examen particulier.

Lors des nouveaux audits, l'état des recommandations émises précédemment est systématiquement examiné et elles sont, si nécessaire, réitérées.

Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

Rôle de l'organe central

La Direction comptable de BPCE assure les missions de normalisation, d'animation, d'expertise, de surveillance, de prospective, de veille réglementaire et de représentation du groupe en matière prudentielle, comptable et fiscale. À ce titre, elle définit et tient à jour le référentiel comptable du groupe, constitué du Plan comptable groupe et des règles et méthodes comptables applicables à tous les établissements. Ces règles et méthodes comprennent les schémas comptables génériques des opérations et sont récapitulées dans un manuel mis à disposition des établissements. Ce manuel fait l'objet de mises à jour en fonction de l'évolution de la réglementation comptable. Par ailleurs, les règles en matière d'arrêté des comptes semestriels et annuels font l'objet d'une communication spécifique favorisant l'harmonisation des traitements entre les différentes entités et la préparation des arrêtés.

Direction de la comptabilité du Crédit Foncier

Comité d'audit de l'établissement

L'information comptable et financière (comptes consolidés annuels et semestriels) est présentée au Comité d'audit qui examine ces informations, reçoit les conclusions des Commissaires aux comptes et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Organisation de la fonction comptable dans le groupe Crédit Foncier

La fonction comptable dans le groupe Crédit Foncier est assurée par la Direction de la comptabilité. La Direction de la comptabilité est directement en charge de l'établissement des comptes et déclarations réglementaires de l'ensemble des entités composant le groupe, à l'exception de Socfim et Banco Primus qui disposent de leur propre service comptable. Par ailleurs, il existe au sein du Crédit Foncier des entités comptables décentralisées exerçant par délégation de la Direction de la comptabilité des activités de tenue et de justification des comptes, pour les opérations financières notamment.

Services	Principales responsabilités dans le fonctionnement du système comptable	Principales responsabilités dans l'élaboration d'une information de synthèse
Reporting et synthèse	<p>Comptes sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue de la comptabilité du Crédit Foncier, de la Compagnie de Financement Foncier et de Vauban Mobilisations Garanties et élaboration des comptes sociaux - déclarations fiscales - déclarations réglementaires sur base sociale (SURFI, etc.) - calculs des ratios réglementaires sur base sociale (liquidité) et des ratios spécifiques de la Compagnie de Financement Foncier <p>Comptes consolidés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - centralisation des liasses de consolidation - élaboration des comptes consolidés - mise en œuvre des procédures de consolidation (utilisation du progiciel Magnitude du Groupe BPCE) - déclarations prudentielles sur base consolidée à l'Autorité de contrôle prudentiel (via BPCE, organe central), en collaboration avec la Direction des risques et la Direction de la trésorerie. 	<ul style="list-style-type: none"> - bilans, comptes de résultat et annexes de ces entités - états mensuels de synthèse sur les résultats des 2 principaux établissements de crédit du groupe (Crédit Foncier, Compagnie de Financement Foncier)
Comptabilités opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> - surveillance et contrôle du fonctionnement des interfaces entre les chaînes de gestion prêts, le progiciel comptable et les bases de reporting - tenue de la comptabilité des chaînes de prêts et chaînes périphériques - paramétrage des schémas comptables - documentation des schémas comptables détaillés 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>reportings</i> sur les encours et les flux de prêts
Comptabilité des filiales	<ul style="list-style-type: none"> - tenue de la comptabilité des filiales et élaboration des comptes sociaux - déclarations fiscales 	<ul style="list-style-type: none"> - bilans, comptes de résultat et annexes de ces entités
Service révision comptable et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> - contrôles comptables permanents 	<ul style="list-style-type: none"> - notes de synthèse des contrôles

Révision comptable et réglementaire

Les principes d'organisation du contrôle comptable, dans un contexte de décentralisation des travaux, sont formalisés au sein de la « Charte de la révision comptable et réglementaire » approuvée par le Directoire de BPCE en date du 10 mai 2010.

Le Service révision comptable et réglementaire est rattaché hiérarchiquement au Directeur de la comptabilité et fonctionnellement au Directeur de la coordination des contrôles permanents, qui est destinataire de l'ensemble des travaux de contrôles réalisés. Les contrôles comptables opérationnels sont de la responsabilité des services concourant directement à la production comptable.

Les contrôles réalisés font l'objet d'un programme de travail annuel, proposé par la Révision comptable et réglementaire, soumis à la Direction de la coordination des contrôles permanents, et validé par le Comité de contrôle interne.

Ces contrôles comprennent :

- d'une part des vérifications approfondies à l'occasion des arrêtés trimestriels portant notamment sur la correcte justification des comptes (rapprochements bancaires, concordance entre comptabilité et systèmes de gestion, comptes de passage, *etc.*) ;
- d'autre part des contrôles réguliers portant sur les principales déclarations réglementaires et fiscales, et points relatifs aux états de synthèse.

Ils donnent lieu à l'établissement de notes de synthèse, diffusées à la Direction de la comptabilité, à la Direction de la coordination des contrôles permanents et aux Commissaires aux comptes.

Les liasses de consolidation, établies par les filiales et certifiées par leurs Commissaires aux comptes respectifs, font l'objet d'une revue détaillée et de contrôles de cohérence par l'unité de consolidation.

L'ensemble des déclarations réglementaires et prudentielles est centralisé par BPCE qui pratique des contrôles de cohérence automatisés avant envoi à l'Autorité de contrôle prudentiel.

Contrôle de l'information financière

L'information financière communiquée à l'extérieur (restitutions réglementaires à l'intention notamment de l'Autorité de contrôle prudentiel, documents de référence destinés à l'Autorité des marchés financiers) fait l'objet de vérifications approfondies de la part des services compétents (Contrôle de gestion, Gestion de bilan, Comptabilité générale).

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres élus par l'AG	Entre 3 et 18
Nombre effectif au 31/12/2012	17
Nombre de réunions du Conseil	5
Taux de présence moyen	80,26 %
Date d'expiration des mandats	AG 2014 - 2016 - 2018
Nombre d'actions à détenir	10

COMITÉS

Comité d'audit

Nombre de membres au 31/12/2012	4
Nombre de réunions	6
Taux de présence moyen	83,33 %

Comité des rémunérations

Nombre de membres au 31/12/2012	5
Nombre de réunions	3
Taux de présence moyen	83,33 %

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/Terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du Conseil	Mandats et fonctions en dehors de la Société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2012)
Conseil d'administration					
F. PÉROL	26/04/2010	Président	Président du Directoire BPCE	100 %	7 500 €* + 10 000 €* (indemnité Président)
G. BARBOT	23/07/2007	Administrateur	Président du Conseil de surveillance de VMG	100 %	7 500 €
		Comité des rémunérations (Président)		100 %	3 000 € + 1 000 € (indemnité Président)
M. BRUNEL	Depuis le 10/05/2012	Administrateur	Vice-présidente exécutive, Europe d'Ivanhoé Cambridge	75 %	4 500 €
		Comité des rémunérations (Membre depuis le 10/05/2012)		100 %	1 000 €
J.M. CARCELÈS	Jusqu'au 10/05/2012	Administrateur	Président du Directoire, Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon	-	-
N. CHARLES	Depuis le 10/05/2012	Administrateur	Directeur immobilier Groupe EDF	75 %	4 500 €
		Comité des rémunérations (Membre depuis le 10/05/2012)		100 %	1 000 €
J. CLOCHET	26/04/2010	Administrateur	Président du Conseil d'administration Banque Populaire des Alpes	60 %	4 500 €
		Comité des rémunérations (Membre)		100 %	3 000 €
J.C. CRÉQUIT	26/04/2010	Administrateur	Président du Directoire Caisse d'Epargne Côte d'Azur	40 %	3 000 €
P. DESVERGNES	26/04/2010	Administrateur	Président-Directeur général Casden Banque Populaire	80 %	6 000 €
A. DININ	Jusqu'au 31/01/2012	Administrateur	Président-Directeur général, Nexity	-	-
		Comité des rémunérations (Membre)		-	-
N. ETCHEGOÏNBERRY	15/10/2009	Administrateur	Président du Directoire, Caisse d'Epargne Loire-Centre	100 %	7 500 €
		Comité d'audit (Membre)		100 %	4 000 €
J.P. FOUCAULT	15/10/2009	Administrateur	Président COS** Caisse d'Epargne île-de-France	100 %	7 500 €
J.Y. FOREL	Depuis le 11/12/2012	Administrateur	Directeur général Banque commerciale et Assurances et Membre du Directoire de BPCE	100 %	1 500 €
D. GARNIER	15/10/2009	Administrateur	Directeur général de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique	100 %	7 500 €
		Comité d'audit (Membre depuis le 31/07/2012)		100 %	2 000 €
C. HALBERSTADT	Depuis le 10/05/2012	Administrateur	Directeur de la Banque Populaire du Massif Central	100 %	6 000 €

* Jetons versés à BPCE.

** COS : Conseil d'orientation et de surveillance.

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/Terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du Conseil	Mandats et fonctions en dehors de la Société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2012)
F. HENRY	23/07/2007	Administrateur	Président COS** Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne	80 %	6 000 €
		Comité des rémunérations (Membre)		100 %	3 000 €
O. KLEIN	Jusqu'au 13/11/2012	Administrateur	Directeur général Banque commerciale et Assurances et Membre du Directoire BPCE	-	-
J.M. LATY	Jusqu'au 13/11/2012	Administrateur	Directeur général BRED Banque Populaire	100 %	6 000 €
J.H. LORENZI	15/10/2009	Administrateur	Président Conseil de surveillance de la Société Edmond de Rothschild Private Equity Partners	80 %	7 500 €
		Comité d'audit (Membre)		66,7 %	4 000 €
A. MERCIER- GALLAY	Depuis le 31/07/2012	Administrateur	Directeur général Ressources humaines et Communication interne groupe. Membre du directoire	100 %	3 000 €
S. PAIX	26/04/2010	Administrateur	Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes	100 %	7 500 €
		Comité d'audit (Membre jusqu'au 13/11/2012)		60 %	3 000 €
P. QUERCY	Jusqu'au 10/05/2012	Administrateur		-	-
		Comité des rémunérations (Membre)		-	-
F. RIAHI	Jusqu'au 09/07/2012	Administrateur	Directeur général adjoint Stratégie, Membre du Comité de Direction générale de BPCE	50 %	1 500 €* 6 000 €
N. DUHAMEL	Jusqu'au 11/12/2012	Représentant BPCE	Directeur général Finances BPCE	100 %	4 000 €* + 1000 €* (indemnité Président)
		Comité d'audit (Président)		100 %	
D. KARYOTIS	Depuis le 11/12/2012	Représentant BPCE	Directeur général Finances, Risques et Opérations et Membre du Directoire de BPCE	100 %	1 500 €* n.a.
		Comité d'audit (Président depuis le 11/12/2012)		n.a.	n.a.
Conseil d'administration - Censeurs					
M. SORBIER	26/04/2010		Président COS** Caisse d'Epargne Auvergne Limousin	80 %	6 000 €
M. JARDIN	26/04/2010		Président Banque Populaire Rives de Paris	40 %	3 000 €
J.M. CARCELÈS	10/05/2012		Président du Directoire, Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon	75 %	4 500 €
Représentants du Comité central d'Entreprise					
J.M. LAMY ou C. PACHOT				80 %	-
V. FIX ou M.J. MENGELLE				80 %	-
Commissaire du Gouvernement					
A. MÉRIEUX				100 %	-

* Jetons versés à BPCE.

** COS : Conseil d'orientation et de surveillance.